

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****DU 14 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MUSIAL, Maire, en suite de convocation en date du 7 mai 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte extérieure de l'Hôtel de Ville et publiée sur le site internet de la ville le jour même.

Etaient présents :

Christian MUSIAL, Maire, Sandrine CHEVALIER, Jérôme VALLIN, Martine LAURENT, Sébastien PERRIOT, Samir EL AABBAOUI, Audrey COILLOT, Adjoint(e)s au Maire, Daniel GOUBEL, Julien TAVERNIER, Alain SECONDA, Marie-Louise BOUSSEMART, Bruno ROSIER, Freddy RAWINSKI, Edith BAUWENS, Maryline PRZYBYSZEWSKI, Zora ZOUAOUI, Marie-Christine RUELLE, Nicolas WOJTKOWIAK, Maria PARISIS, Sylvain COLIN, Linda OURAGHI, Elodie FLAMENT, Delphine REMILI, Christophe HUON, Rémi MIQUET, Conseillers(ères) Municipaux(ales).

Etaient excusés :

Marianne MAIRESSE a donné procuration à Alain SECONDA.
Françoise MORELLE a donné procuration à Maryline PRZYBYSZEWSKI.
David MORGANO a donné procuration à Maria PARISIS.
Tiphany USTA a donné procuration à Rémi MIQUET.

Il a été procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Marie-Christine RUELLE, ayant été désignée pour remplir les fonctions, les a acceptées.

Monsieur le Président ouvre la séance.

**2-4 - MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION EXCEPTIONNELLE -
REPRESENTATION DE GEREMY CREDEVILLE.**

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2024

CM/AC/PL/JH

DELIBERATION N° 2 / 4

**OBJET : MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION EXCEPTIONNELLE –
REPRESENTATION DE GEREMY CREDEVILLE**

Vu la délibération 1-1 délégations de pouvoirs consenties au Maire au titre du 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en date du 11 juillet 2023,

Considérant que la ville de Leforest accueillera l'humoriste Gérémy Crédeville dans le cadre de sa programmation culturelle, le vendredi 15 novembre 2024 à la salle Gilbert Marquette, pour un spectacle d'humour à destination du public à partir de 12 ans.

Considérant la notoriété de l'artiste et le coût de la prestation,

Vu l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de mettre en place une tarification spécifique exceptionnelle pour la programmation de ce spectacle :

- Tarif leforestois : 10 €
- Tarifs extérieur : 17 €

*Fait et délibéré les jour, mois et an susdit
Pour extrait certifié conforme à l'original
Publié et affiché le 15 mai 2024.*

*Conformément à l'article L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*

Le Maire,

